



Tout le monde fume sur le balcon, la fumée pénètre chez moi, et me dérange beaucoup

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 27 juillet 2008

Bonjour, mon problème est similaire à celui de la personne qui subit chez elle la fumée des voisins. Pareil pour moi, la voisine d'à côté reçoit beaucoup et bien sûr tout le monde fume sur le balcon, la fumée pénètre chez moi, et me dérange beaucoup, étant asthmatique j'ai du mal à supporter cela. Je suis obligée de faire la guerre à tout le monde, ça fume dans les ascenseurs, les parties communes etc....Il semblerait que les non fumeurs soient encore des pestiférés.

Et puis essayer l'entente amiable avec les gens est impossible, ils sont agressifs et déraisonnables. Sans doute devons-nous accepter la possibilité d'être malade à cause des autres sans rien dire....

Réponse :

Les lois et règlements qui, en France, protègent contre le tabagisme sont efficaces. Les opposants à ces lois sont très peu nombreux, mais l'industrie du tabac instrumentalise un certain nombre de cercles, de syndicats professionnels, voire de parlementaires dont l'objectif est d'annihiler les effets de ces dispositions législatives et réglementaires. La liste des procédés mis en œuvre pour arriver à ces fins est renouvelée chaque jour. C'est ainsi qu'ils ont réussi à ridiculiser la loi Évin depuis 1991 alors que cette loi contenait déjà des outils efficaces pour protéger contre le tabagisme passif.

Puisque les conditions législatives existent pour protéger chacun d'entre nous, il ne manque plus que la volonté clairement exprimée par chaque citoyen de ne pas laisser les infractions se développer car ces infractions deviendraient rapidement la règle. La manifestation de cette volonté ne peut s'obtenir que de deux manières :

- Réagir individuellement pour exiger des autres le respect de la loi, ce qui n'est pas toujours facile, qui est quelquefois risqué et qui peut aussi reposer, par ignorance des textes, sur des arguments mal fondés.
- Coopérer avec une association comme DNF pour exercer une vigilance accrue sur l'ensemble du territoire français et donner à ce type d'association, par son adhésion, le caractère représentatif suffisant pour que ses revendications puissent être prises en compte par les pouvoirs publics.